

VILLE DE SELESTAT

ARRETE N° 201/2005

AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION

du magasin « JARDINA »
1 Allée WESTRICH à SELESTAT

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT



- Vu** le code du travail,
- Vu** les articles R123-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
- Vu** l'arrêté du 25/06/1980 concernant les dispositions générales dans les ERP,
- Vu** l'arrêté du 23/06/1978 concernant les dispositions dans les chaufferies,
- Vu** la loi du 13/07/1991,
- Vu** le décret n°94-86 du 26/01/1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public,
- Vu** l'arrêté du 31/05/1994,
- Vu** le règlement sanitaire départemental,
- Vu** l'arrêté du 22/12/1981 modifié concernant les dispositions particulières du type « M »,
- Vu** le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie de type « M »,
- Vu** la visite périodique effectuée par le groupe de visite de la Commission d'Arrondissement de Sécurité et d'Accessibilité de Sélestat-Erstein le 04/04/2005,
- Vu** l'avis favorable avec prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 28/04/2005,
- Vu** l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Sécurité et d'Accessibilité de Sélestat-Erstein du 28/04/2005,

arrête :

Article 1 : La poursuite de l'exploitation du magasin « JARDINA » situé 1 allée Westrich à SELESTAT est autorisée.

Article 2 : Les prescriptions formulées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours le 28/04/2005 seront respectées.

P.J. :

(Service Urbanisme/DM/os arrêté - JARDINA)

Fait à Sélestat, le 14 JUIN 2005
Le Maire

Marcel BAUER
Conseiller Général

Copie transmise à :

- .. Sous Préfecture de l'Arrondissement de Sélestat - Erstein
- .. Service Départemental d'Incendie et de Secours (Adjudant Chef CABUT)
- .. Gendarmerie Nationale
- .. Sécurité Publique
- .. Service Sécurité Ville de Sélestat (Monsieur Christian ROHMER)
- .. Monsieur Gérard SCHENCK, Adjoint au Maire